

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 067

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : M. ABELA

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Approbation de la convention constitutive de droits réels avec Enedis pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité – Parcelle cadastrée section DB n°152 – Allée du Golf.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le courriel reçu d'Enedis relatif au projet concernant l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité sur le territoire communal ;

Vu la convention constitutive de droits réels établie entre la commune de Cabriès et la société Enedis, portant sur la mise à disposition d'une emprise cadastrée section DB n°152, située allée du Golf à Cabriès (13480), aux fins d'implantation d'un poste de transformation et de ses accessoires nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité ;

Considérant que cette convention confère à Enedis un droit réel de jouissance sur l'emprise du terrain et garantit son libre accès de jour comme de nuit pour la réalisation des travaux nécessaires ;

Considérant que cette implantation s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le territoire communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention constitutive de droits réels entre la commune de Cabriès et la société Enedis, relative à la mise à disposition d'une emprise cadastrée DB n°152 – Allée du Golf, en vue de l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité et de ses accessoires ci-annexée ;
- **Autorise** le maire à signer ladite convention ainsi que la fiche d'identification y afférente, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

